



Aux Contribuables de la municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2024-345 décrétant une dépense de 325 000 \$ et un emprunt de 325 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Avis est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2024-345 ci-haut décrit a été adopté par le conseil municipal le 24 septembre 2024 et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 novembre 2024.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 5^e jour de novembre 2024.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe